

40, avenue du Drapeau  
21000 DIJON  
Tel / fax : 03 80 67 45 17  
e-mail : [smeaboa-dijon@wanadoo.fr](mailto:smeaboa-dijon@wanadoo.fr)

**COMPTE-RENDU DE LA  
REUNION DU**

**12 OCTOBRE 2007  
9h30**

Etaient présents avec voix délibérative

Mesdames DARCIAUX, DESSERTENNE, DURNERIN, HEDIEUX, JUSTON (Préfecture),  
PETIT, POPARD, SIMONOT,  
Messieurs ANGONIN, BAZEROLLE, BIJARD, BORNET, DESPLAT, DUPAQUIER,  
EGGENSCHWILLER, GEVREY, JOLIET, KERNEVEZ, LINARD, MARGUIER,  
MENUT, MONNOT, MOURLON, OBRIOT, PAUTET, REMOND, ROLLIN, SOLLER,  
TROPHARDY, VERNE.

Etaient excusés ou représentés :

Madame TENENBAUM (mandat à Madame DARCIAUX),  
Messieurs AUBERTIN (mandat à Mr JOLIET), FLAMAND (mandat à Mr PERNIN),  
LENOIR, POULLOT (mandat à Mr SOLLER), REBSAMEN (mandat à Madame POPARD),  
ROUGETET, le Directeur de la DRIRE (mandat à Mme JUSTON), le Directeur de la DSV  
(mandat à Mr le Directeur délégué de la DDAF), le Directeur Départemental ONF.

Etaient absents :

Mesdames CLEVENOT,  
Messieurs ESTIVALET, FLEUROT, GRUER, LANSON, LOTT, MONGIN, REVOL,  
SORDEL, le Directeur de la DRAC, le Directeur Régional SAPRR, le Directeur du  
Conservatoire des Sites Bourguignons.

Participaient à la réunion :

Madame Germaine FRIOUD (Présidente CLE Vouge)  
Madame Marie-Charlotte PAPUT (FREDON)  
Monsieur Nicolas BOILIN (SAGE Vouge)  
Monsieur Marc FORET (SMSD)  
Monsieur Jean CABBILLARD (UFC)  
Mademoiselle Céline VEILLARD (Agence de l'Eau)  
Monsieur M.GEROME (base aérienne)

Vu l'article R.212-32 du Code de l'Environnement : « *Les délibérations de la commission sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du président étant prépondérante en cas de partage égal des voix. Toutefois, la commission ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés* ».

Nombre de membres : 56

Quorum simple : 29

Quorum 2/3 (règlement intérieur) : 37

Membres présents avec voix délibérative : 30

Membres représentés : 7

Madame DURNERIN, Présidente de la CLE, constate que le quorum est atteint, remercie vivement les participants de s'être déplacés pour cette première réunion de la CLE du SAGE de l'Ouche.

En préambule à la réunion, Madame la Présidente sollicite une modification de l'ordre du jour en commençant par l'adoption du règlement intérieur, celui-ci devant régir le fonctionnement de la CLE. L'assemblée accepte la modification proposée.

## **1. Règlement intérieur**

Le projet de règlement intérieur était joint aux convocations. Madame la Présidente demande aux membres s'ils ont pris connaissance du projet et propose 2 modifications à la rédaction initiale :

- Article 6 : Election des vice-présidents. Il est proposé 3 vice-présidents au lieu de 2 (rédaction initiale)
- Article 7 : composition du bureau. Madame la Présidente propose que le bureau comporte 4 représentants du collège des élus, 4 membres du collège des usagers et 3 représentants des administrations.

Madame POPARD souligne que les vice-présidents sont élus et non nommés par la CLE. La modification de la rédaction sera faite en ce sens.

Monsieur ROLLIN demande si il est envisageable d'avoir la participation d'acteurs extérieurs à la CLE, Madame DURNERIN répond par l'affirmative.

Madame POPARD s'interroge sur le quorum des commissions, Madame DURNERIN précise qu'il n'y a pas de quorum puisque pas de décisions au sein des commissions.

Il est également proposé, pour l'article 7, de reformuler la phrase « ...membres titulaires du collège des élus dont le Président et les vice-présidents » dans la mesure où les vice-présidents peuvent être élus en dehors du collège des représentants des collectivités.

Madame la Présidente fait procéder au vote du règlement intérieur, le règlement est adopté à l'unanimité avec les modifications proposées.

## **2. Election des vices-présidents**

Conformément au règlement intérieur qui vient d'être adopté, il doit être procédé à l'élection de 3 vice-présidents.

Madame la Présidente propose les candidatures de :

- Madame Claude DARCIAUX qui, par son mandat de député, sera un atout dans la rédaction du SAGE. Madame DARCIAUX accepte d'être candidate.
- Madame POPARD, en tant que Présidente du SMD et par l'importance de cette collectivité en regard de la ressource en eau. Madame POPARD indique que Madame DARCIAUX est elle-même vice-présidente du SMD et que, bien qu'appréciant la proposition de Madame DURNERIN, il n'est pas souhaitable d'avoir 2 représentants du SMD à ce titre.
- Monsieur PAUTET, en tant que représentant du milieu agricole.

En remplacement de la candidature de Madame POPARD, Madame DARCIAUX propose Monsieur JOLIET, représentant les communes aval. Monsieur JOLIET accepte.

Monsieur BAZEROLLE souhaite qu'une représentation géographique soit effective. Madame DURNERIN répond qu'il en est tenu compte tant dans la CLE que dans ces organes.

Aucun autre membre ne faisant acte de candidature, Madame la Présidente demande si la commission souhaite voter à bulletin secret. Les membres répondent par la négative, il est alors procédé par vote à main levée pour les 3 candidats.

Sont élus à l'unanimité : 1<sup>ère</sup> vice-présidente – Madame Claude DARCIAUX  
2<sup>ème</sup> vice-président – Monsieur Luc JOLIET  
3<sup>ème</sup> vice-président – Monsieur Bernard PAUTET

## **3. Election des membres du bureau**

La Présidente et les vice-présidents sont membres de fait. Selon le règlement intérieur et les propositions faites par Madame la Présidente, le bureau doit compter : 4 membres du collège des élus, 4 membres du collège des usagers et associations, 3 membres des administrations.

Collège des élus : Madame DURNERIN (Présidente)  
Madame DARCIAUX (1<sup>ère</sup> vice-présidente)  
Monsieur JOLIET (2<sup>ème</sup> vice-président)  
Monsieur BORNET

Elus à l'unanimité du collège des élus.

Collège des usagers : Monsieur PAUTET (3<sup>ème</sup> vice-président)  
Monsieur GEVREY  
Madame HEDIEUX

A défaut d'autres candidats, le collège des usagers ne comportera que 3 membres. Sont élus à l'unanimité du collège des usagers

Collège des administrations : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée  
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
Préfecture de côte d'Or

Elus à l'unanimité du collège des administrations.

Madame la Présidente déclare le bureau constitué.

#### **4. Secrétariat administratif et technique**

La CLE ne disposant pas de moyens propres, il lui faut choisir une structure porteuse permettant d'assurer le secrétariat administratif et technique du SAGE.

Madame la Présidente propose que le SMEABOA assure cette mission dans la mesure où c'est lui qui a élaboré et conduit les phases préliminaires et qu'il dispose d'une bonne connaissance du bassin.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Composition des commissions thématiques**

Madame DURNERIN présente le rôle des commissions thématique et la proposition de découpage par grands thèmes :

- Commission « gestion quantitative »
- Commission « gestion qualitative »
- Commission « aménagement du territoire »
- Commission « communication »
- Commission « inter-SAGE », spécifique à la problématique de la nappe de Dijon sud.

Compte-tenu de l'importance du travail des commissions thématiques, Madame DURNERIN propose que les candidatures soient sollicitées et présentées par courrier. Le secrétariat administratif et technique contactera les membres et centralisera les candidatures afin de présenter un projet de composition des commissions au prochain bureau.

Concernant la commission nappe sud, Madame FRIOUD estime nécessaire la présence d'un membre de la CLE de l'Ouche représentatif des usages de la nappe. Elle propose une commission de 6 personnes, 3 représentants de chaque CLE, dont les structures porteuses.

La Présidente de la CLE

Christine DURNERIN